



siB services industriels
de Bagnes

Commune de Bagnes

Comptes de l'exercice 2015

Approuvés par le Conseil communal le 19 avril 2016

MESSAGE INTRODUCTIF AUX COMPTES 2015

Madame la Présidente du Conseil général,
Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux,

La législature 2013-2016 est marquée depuis son début par les incertitudes nées de la Lex Weber, de la LAT et des autres votations qui ont été soumises au peuple suisse, tant celle sur les forfaits fiscaux que celle sur les successions.

Malgré ce climat, la Commune de Bagnes n'a pas perdu son attractivité. Au contraire, celle-ci s'est même renforcée. Les comptes 2015 qui vous sont présentés dans ce fascicule en apportent la preuve. La marge d'autofinancement proche de CHF 37 mio est même exceptionnelle. Tant mieux pour nous, sachons en profiter avec sagesse.

A cela s'ajoute la volonté politique clairement exprimée par le Conseil communal en 2013 déjà de maîtriser les charges. Cet exercice confirme le bien-fondé de ce choix puisque celles-ci, hors la correction de valeur de la participation à Téléverbier SA et la neutralisation des résultats *Eaux potables* et *Eaux usées*, sont en diminution de CHF 2'776'794.00, soit 3%. Les services communaux, chacun selon ses possibilités, se sont appliqués à initier toutes les économies possibles. L'exercice 2015, pour réussi qu'on puisse le considérer, sera cependant à renouveler, car dans ce domaine, rien n'est jamais acquis.

Relevons que la comparaison entre les comptes 2014, le budget 2015 et les comptes 2015 est aujourd'hui possible puisque tant les services généraux des SIB que le service *Energies* y ont, été comme convenu, intégrés.

Le tableau récapitulatif suivant résume les informations essentielles :

	Comptes 2015	Budget 2015	Variation %	Comptes 2014	Variation %
Revenus	133'217'923	113'396'400	17.48%	116'422'794	14.43%
Charges (sans amortissements)	96'312'394	91'993'000	4.70%	93'401'037	3.12%
Amortissements	27'316'892	25'920'100	5.39%	22'702'379	20.33%
Excédent (+) / Insuffisance de recettes (-)	9'588'637	-4'516'700	-312.29%	319'378	2902.28%
Marge d'autofinancement	36'905'529	21'403'400	72.43%	23'021'757	60.31%
Investissements nets	36'924'437	54'512'900	-32.26%	31'341'591	17.81%
Insuffisance de financement (-)	-18'908	-33'109'500	-99.94%	-8'319'834	-99.77%

Force est de constater que ce tableau traduit la bonne santé financière de la Commune et témoigne de son attractivité. La sagesse du peuple suisse lors des deux votations auxquelles j'ai fait allusion ci-dessus, associées aux diverses mesures budgétaires prises, notamment celle liée aux droits de mutation communaux additionnels, dont c'est le premier exercice complet – ont impacté positivement l'exercice sous revue.

En outre, à la suite de la décision de la BNS de janvier 2015 de ne plus soutenir le cours plancher du franc suisse face à l'euro et de ses conséquences négatives sur la bourse, il nous est apparu opportun de prendre en compte cet effet sur la valeur de la participation communale dans Téléverbier SA, puisque ce titre est coté à la bourse de Paris. **Ainsi, à la date de l'établissement des présents comptes, ces titres ont été ramenés au cours de bourse prévalant lors de leur acquisition (Euro 40.9485/action)** sur lequel le taux de change actuel Euro/CHF de 1.0825 a été appliqué. Cette manière de faire permet de neutraliser la volatilité du titre découlant du faible volume de transactions traitées en bourse afin que la Commune ne soit dépendante, à l'avenir, que des effets de change. **Il en a découlé une correction de valeur (change) sur dite participation de CHF 4'438'270 au 31 décembre 2015.**

Enfin, pour son deuxième exercice sous l'égide des nouveaux tarifs, la neutralisation des résultats *Eaux potables* (700) et *Eaux usées* (710) – rendue nécessaire par les nouveaux règlements – a engendré une attribution (charge) de CHF 3'452'918 au fonds de financement ad hoc, en excédant budgétaire de CHF 2'657'918. Ce montant est mis bien entendu en réserve pour les investissements futurs.

En conséquence et compte tenu de ces deux éléments, les charges hors amortissements sont en croissance par rapport au budget de CHF 4'319'394 à CHF 96'312'394. Sans les deux éléments susmentionnés, **une économie de charges de CHF 2'776'794 (3.0%) est heureusement constatée.**

L'ensemble des travaux publics (610, 620, 622, 690, 691 et 750) ont généré à eux seuls une économie budgétaire de près de CHF 1,6 millions dont CHF 500'000 sont expliqués par la modification de la présentation des participations communales aux investissements routiers du canton. Enfin, par rapport aux comptes 2014, une diminution des charges de quelque CHF 696'000 est constatée.

Pour les revenus, au niveau global, ils sont en augmentation de 17.48% (CHF 19'821'523) par rapport au budget 2015 et de CHF 16'795'129 (14.43%) par rapport aux comptes 2014. Les droits de mutation – votés par le Conseil général dans le cadre du budget 2014 – et les recettes fiscales, en particulier l'impôt sur les personnes physiques, expliquent majoritairement ces écarts.

Les amortissements, quant à eux, se montent à CHF 27'316'892 (budget : CHF 25'920'100). Ils respectent les dispositions légales (10.99%).

L'excédent net de revenus de CHF 9'588'637 s'inscrit ainsi en hausse de CHF 9'269'259 par rapport aux comptes 2014.

Fonctionnement

Les faits marquants de l'exercice sont les suivants :

- Au niveau des redevances hydrauliques (020.411), le nombre de kW théoriques, correspondant aux forces hydrauliques concédées par la commune, est passé de 110'690 kW en 2014 à 135'659 kW en 2015, ce qui a généré une recette de CHF 5'968'996 (2014 : CHF 4'427'600), supérieure de CHF 1'118'996 au budget prévu. Pour rappel, les redevances sont calculées selon le rendement d'hydro-électricité : le taux est passé de CHF 100 à CHF 110 par kW en 2015, réparti Canton / Commune à raison de 60/40. Le rapport d'activité 2015 des FMM relève des apports hydrauliques record en 2015 (+14.3% par rapport à la moyenne des 10 dernières années) au barrage de Mauvoisin, ce qui, conjugué à l'augmentation de 10% du taux, explique le niveau des redevances y relatives. La croissance de ce montant ne doit pas faire oublier la fragilité actuelle de ce secteur tant au niveau politique qu'économique.
- Sur le marché de l'électricité, comme mentionné précédemment au sujet des redevances hydrauliques, le niveau des apports au barrage de Mauvoisin en 2015 a permis également d'avoir une production des FMM en hausse. Compte tenu de cette croissance et de l'excellent travail fourni par Sogesa SA, la valorisation des 2.5% à disposition de la commune a ainsi respecté le budget malgré la chute du prix de l'électricité sur le marché. La marge contributive du service 860 a ainsi atteint CHF 1'988'823, en légère diminution (CHF 58'386) par rapport aux chiffres 2014.
- Au niveau des contributions, les impôts personnes physiques (900) se montent à CHF 53'235'587 (en augmentation de plus CHF 8'600'000 par rapport aux comptes 2014). Par rapport au budget, la croissance est supérieure à CHF 11'300'000 mais l'environnement législatif rappelé en introduction (votation sur l'impôt à la dépense et sur les successions) avait incité à une certaine prudence lors de l'élaboration de budgets. Est également à prendre en compte l'arrivée de 515 nouveaux contribuables contre 341 départs durant l'année 2015.

Les droits de mutation ont ramené CHF 3'395'736 en 2015, soit quasi CHF 1,2 mio de plus qu'espéré dans le budget. Dans cette même rubrique, il est à relever que les impôts à la dépense se sont montés à CHF 9'012'947, en croissance de plus de CHF 1'000'000 par rapport au budget mais en réduction de CHF 500'000 par rapport à 2014. Enfin, quelques situations exceptionnelles ont favorablement impacté ce résultat en 2015, mais celles-ci ne sont pas récurrentes.

- Au niveau des personnes morales (901), les recettes atteignent CHF 10'407'088 en hausse de CHF 2'191'000 par rapport au budget et de CHF 2'544'000 par rapport aux comptes 2014. Là également, quelques livraisons et ventes de biens ont généré des impositions exceptionnelles, non récurrentes.

- Après une année 2014 à CHF 6'868'930 proche du budget, les gains immobiliers (931.403) ont repris l'ascenseur pour atteindre CHF 7'780'862. Cette croissance permet de compenser amplement la chute des impôts sur les successions et donations (./. CHF 264'611 par rapport au budget).

- Les résultats décrits dans les trois paragraphes précédents témoignent de la vigueur de l'économie bagnarde et plus particulièrement de l'attractivité de son secteur immobilier.

- La marge contributive des SIB (eaux potables, eaux usées et distribution d'électricité) se réduit de près de CHF 681'000 par rapport au budget 2015 mais elle comprend des attributions aux fonds de financement spéciaux de CHF 3'452'918 pour neutraliser le résultat eaux potables (CHF 2'446'466) et eaux usées (CHF 1'006'452).

- Comme indiqué en introduction, les travaux publics ont réalisé des économies de CHF 1'086'000 sur l'exercice 2015 d'une part par une baisse des coûts de déneigement (peu de précipitation en novembre et décembre 2015) et d'entretien tant des routes que des cours d'eau et d'autre part, par de meilleures refacturations de prestations. Au niveau comptable, cette économie est augmentée par la demande de la section des finances communales du canton de présenter la participation communale aux investissements routiers du canton dans les investissements, contrairement à la pratique prévalant jusqu'à ce jour (CHF 500'000).

- Les diverses charges liées, à savoir les prestations complémentaires AVS (530), la participation communale aux frais des handicapés (550) et autres coûts de bienfaisance (58x) comprennent une provision CHF 565'000 au 31 décembre 2015 pour couvrir le décalage de facturation de l'Etat. Au niveau des soins longue durée, les contributions au financement des EMS (570.361) se sont montées à CHF 376'376, les coûts des dispositifs pré-hospitaliers (ambulances) à CHF 95'061 (490.361) et les additions (450.361) à CHF 8'460. Au niveau budgétaire, ces charges avaient été globalement passées sous le financement des EMS. Elles n'existaient pas dans le passé au niveau des comptes de la commune.

- Les charges de personnel quant à elles, nettes des absences pour maladies & accidents, sont en réduction de quelque 8.29 postes par rapport aux comptes 2014 et de 11.5 postes par rapport au budget 2015. Des remboursements d'assurance pour ces absences figurent dans les produits (436) pour quelque CHF 518'000. Cette réduction se répartit quasi pour moitié entre les SIB et les autres services communaux, dont la part significative touche la police (-3.8 postes par rapport aux comptes 2014 et -4.15 postes par rapport au budget 2015).

- Les amortissements passent de CHF 25'920'100 au budget 2015 à CHF 27'316'892 dans les comptes. Cette charge additionnelle découle essentiellement d'un amortissement complémentaire de CHF 848'981 résultant d'un prélèvement sur le fonds abri PC plus faible qu'espéré, confirmé par les instances cantonales à la suite de l'homologation de l'abri de St-Marc en décembre 2015. Les amortissements ordinaires de l'exercice correspondent à un taux global de 10.99% (2014 : 10.01% ; 2013 : 11.9%).

Investissements

Les principaux investissements de l'exercice (y compris les provisions de fin d'exercice moins les provisions à fin 2014) ont été les suivants :

- Dans les achats de parcelles, il s'agit de l'acquisition de deux parcelles à proximité du Centre Sportif pour près de CHF 1'050'000 (frais de notaire compris), aux Esserts (CHF 130'000), de surfaces avec l'Etat du Valais à Médières (CHF 32'000) et de la reprise d'une parcelle cédée à Champsec (CHF 85'000).
- Les négociations pour l'acquisition de parcelles près du Centre sportif en lien avec le crédit complémentaire accepté en juin dernier pour CHF 8'050'000 et inclus dans le budget ont abouti mais les actes y relatifs ne seront signés qu'en 2016. La dépense sera ainsi enregistrée dans les comptes 2016 mais une mention dudit engagement figure dans l'annexe des comptes.
- Les expropriations représentent un total d'environ CHF 886'000 avec les frais d'acte. Elles concernent essentiellement le chemin de Chevillard (CHF 170'000), de la Morintze (CHF 618'000) et la Tinte (CHF 46'000) à Verbier.
- Les coûts relatifs au parking des Marais-Verts (CHF 8'500'000 y compris la provision).
- L'autorisation de construire relative au Café des Amis a été obtenue et l'investissement y relatif de CHF 1'500'000 est donc considéré comme engagé.
- La digue du Carrefour et la digue pare-pierres de Sarreyer dans le service de sécurité.
- Les aménagements routiers des travaux publics (620) ont atteint CHF 3'923'895 (budget : CHF 3'935'000).
- Les corrections des eaux (750) totalisent CHF 1'567'344 (budget : CHF 1'660'000) et les recettes y relatives se sont montées à CHF 863'224 (budget : CHF 530'000).
- Au niveau des SIB, les investissements ont atteint CHF 9'988'928, soit CHF 1'468'192 pour le service des eaux potables, CHF 1'186'833 pour le service des eaux usées, CHF 3'272'262 pour les réseaux d'électricité et CHF 4'061'641 pour les énergies.

Analyse des indicateurs financiers

Conformément à l'article de l'ordonnance cantonale sur la gestion financière des communes du 16 juin 2004, il convient de livrer également ici l'analyse des indicateurs financiers :

- 1) Degré d'autofinancement : 99.9%, cet indicateur révèle que la marge d'autofinancement a absorbé la quasi-totalité des investissements. Pour rappel, le manco de couverture est de CHF 18'908. Sur l'exercice et sur la moyenne des deux derniers exercices, il donne une note 4 (bien). Il est rappelé que cet indicateur doit cependant être analysé également en regard avec la planification des investissements et la fortune nette à disposition de la Commune de Bagnes pour réaliser ses projets.

- 2) Capacité d'autofinancement : cet indicateur établit le rapport entre les revenus de la Commune et sa marge d'autofinancement. La note maximale est obtenue dès que la marge d'autofinancement atteint le 20% des revenus financiers, ce qui est nettement le cas en 2015 (28.3%) malgré l'importance des investissements relevée précédemment et la correction de valeur des actions Téléverbier SA.
- 3) Taux des amortissements ordinaires : cet indicateur vérifie que l'article 51 de l'ordonnance précitée soit bel et bien respecté (*Le patrimoine administratif, après déduction de la valeur comptable des prêts et des participations permanentes, est amorti à raison de dix pour cent de sa valeur résiduelle*), ce qui est le cas pour l'exercice 2015 avec un taux d'amortissements ordinaires de 11.0%, d'où la note maximale.
- 4) Endettement net par habitant : cet indicateur n'est pas pertinent pour une commune touristique comme Bagnes étant donné qu'il n'y a pas de relation directe entre le nombre d'habitants et les infrastructures à mettre en œuvre et à financer pour assumer les tâches publiques. La note maximale est attribuée lorsque l'endettement net par habitant est inférieur à CHF 3'000. Or, le patrimoine financier réalisable de la Commune de Bagnes est supérieur à sa dette brute, nous pouvons donc parler de fortune nette par habitant. Ceci est toujours le cas malgré le recours à l'emprunt fait en fin d'année 2014.
- 5) Taux de volume de la dette brute : cet indicateur vérifie l'importance de la dette brute. La note maximale est atteinte lorsque la dette brute est inférieure au 150% des revenus financiers, ce qui est toujours le cas pour Bagnes en 2015 (69.5%).

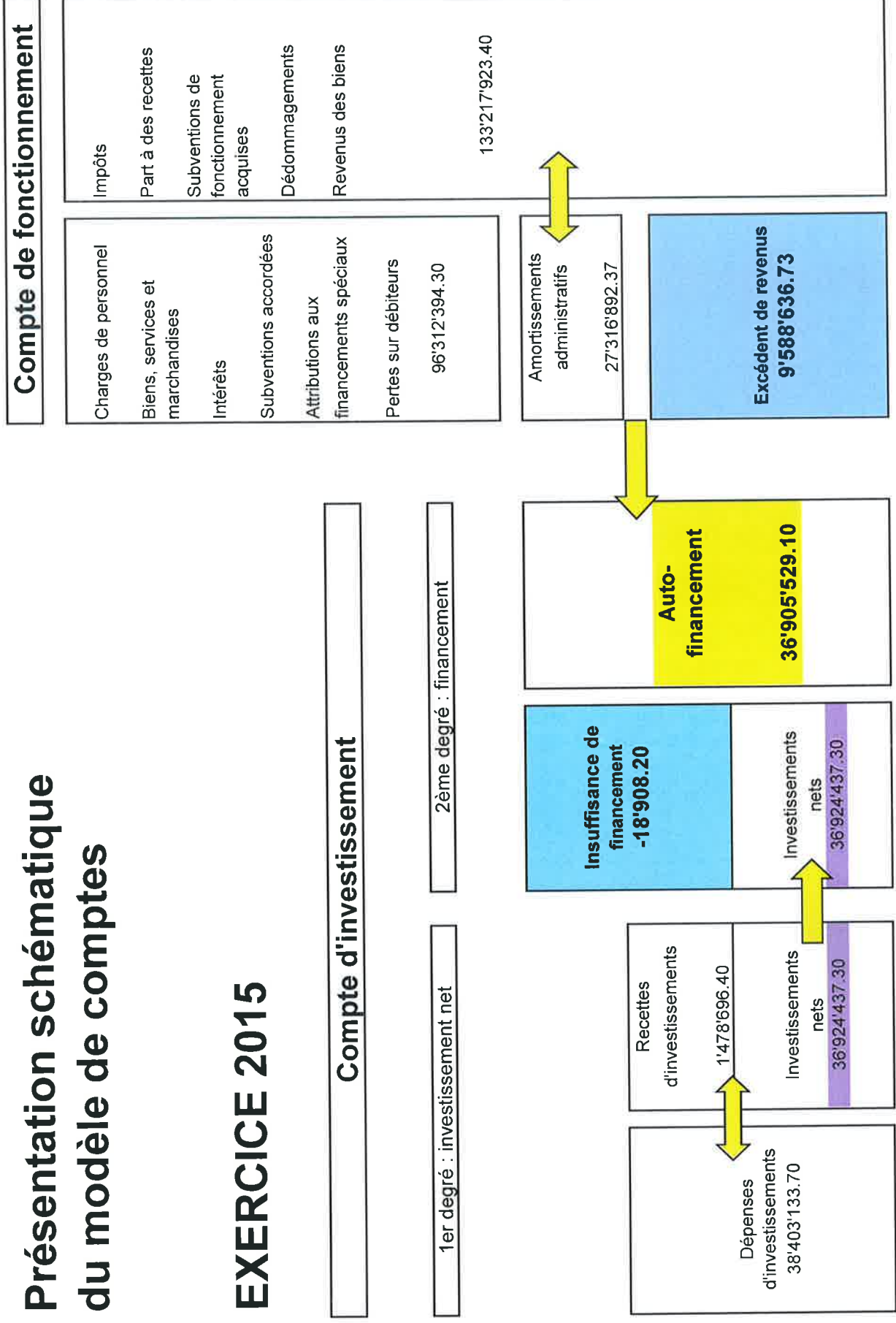
Autres observations

A propos de la présentation, il faut rappeler les éléments suivants :

- Comme annoncé en introduction, au niveau du groupe SIB, la présentation des *Services généraux* (840), du service *Energies* (869), de même que le regroupement STEP et Egouts dans un même service *Eaux usées* (710) est comparable tant avec l'exercice précédent qu'avec le budget 2015.
- Au niveau des investissements des SIB, la répartition géographique (Verbier/Vallée notamment) faite dans le cadre des budgets a été comptablement supprimée dans le bouclier.
- Les participations communales aux investissements routiers du canton (610) sont désormais présentées en investissement conformément aux attentes de la Section des finances communales de l'Etat.
- A la demande de la Section des finances communales, le service *Intégration* (103 en 2014) est désormais présenté cumulativement avec le service *Autres tâches de bienfaisance* (589).

Présentation schématique du modèle de comptes

EXERCICE 2015



Aperçu du compte administratif

Compte
2014Budget
2015Compte
2015

Compte de fonctionnement

Résultat avant amortissements comptables

Charges financières	-	fr.	93'401'037.07	91'993'000.00	96'312'394.30
Revenus financiers	+	fr.	116'422'793.78	113'396'400.00	133'217'923.40
Marge d'autofinancement (négative)	=	fr.			-
Marge d'autofinancement	=	fr.	23'021'756.71	21'403'400.00	36'905'529.10

Résultat après amortissements comptables

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	23'021'756.71	21'403'400.00	36'905'529.10
Amortissements ordinaires	-	fr.	22'702'379.16	25'920'100.00	26'467'911.37
Amortissements complémentaires	-	fr.	-	-	848'981.00
Amortissement du découvert au bilan	-	fr.	-	-	-
Excédent de charges	=	fr.	-	4'516'700.00	-
Excédent de revenus	=	fr.	319'377.55	-	9'588'636.73

Compte des investissements

Dépenses	+	fr.	37'655'629.57	55'963'900.00	38'403'133.70
Recettes	-	fr.	6'324'038.18	951'000.00	1'478'696.40
Investissements nets	=	fr.	31'331'591.39	55'012'900.00	36'924'437.30
Investissements nets (négatifs)	=	fr.	-	-	-

Financement

Marge d'autofinancement (négative)	-	fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement	+	fr.	23'021'756.71	21'403'400.00	36'905'529.10
Investissements nets	-	fr.	31'331'591.39	55'012'900.00	36'924'437.30
Investissements nets (négatifs)	+	fr.	-	-	-
Insuffisance de financement	=	fr.	8'309'834.68	33'609'500.00	18'908.20
Excédent de financement	=	fr.	-	-	-

Aperçu du compte annuel		Compte 2014		Budget 2015		Compte 2015	
	Charges	Recettes	Dépenses	Recettes		Revenus	
Compte de fonctionnement							
Total des charges (amortissements inclus)	116'034'416.23	116'422'793.78		117'913'100.00		123'629'286.67	
Total des revenus					113'966'400.00		133'217'923.40
Excédent de revenus	319'377.55					9'588'636.73	
Excédent de charges					4'516'700.00		
Total	116'422'793.78	116'422'793.78		117'913'100.00		133'217'923.40	
Compte des investissements							
Total des dépenses reportées au bilan	37'655'629.57			55'963'900.00		38'403'133.70	
Total des recettes reportées au bilan		6'324'038.18			951'000.00		1'478'886.40
Investissements nets 3)		31'331'591.39			55'012'900.00		36'924'437.30
Total	37'655'629.57	37'655'629.57		55'963'900.00		38'403'133.70	
Financement							
Report des investissements nets	31'331'591.39			55'012'900.00		36'924'437.30	
Report des amortissements ordinaires du patrimoine administratif		22'702'379.16			25'920'100.00		26'467'911.37
Report des amortissements complémentaires du patrimoine administratif							848'861.00
Report des amortissements du découvert du bilan							
Excédent de revenus du compte de fonctionnement		319'377.55					9'588'636.73
Excédent de charges du compte de fonctionnement				4'516'700.00			
Excédent de financement							
Insuffisance de financement		8'309'834.68			33'609'500.00		18'908.20
Total	31'331'591.39	31'331'591.39		59'529'600.00		36'924'437.30	
Modification du capital							
Report de l'excédent de financement							
Report de l'insuffisance de financement	8'309'834.68			33'609'500.00		18'908.20	
Report des dépenses d'investissement au bilan		37'655'629.57			55'963'900.00		38'403'133.70
Report des recettes d'investissement au bilan	6'324'038.18			951'000.00		1'478'886.40	
Report des amortissements au bilan	22'702'379.16			25'920'100.00		27'319'892.37	
Augmentation de la fortune nette	319'377.55					9'588'636.73	
Diminution de la fortune nette				4'516'700.00			
Total	37'655'629.57	37'655'629.57		60'480'600.00		38'403'133.70	

3) Remarque: si négatif = excédent de recettes du compte des investissements